



**ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SECONDAIRE COMPLEMENTAIRE**

**4<sup>ème</sup> DEGRE**

**INFIRMIER(E) HOSPITALIER(E)**

L'infirmier(ère) hospitalier(ère) exerce dans le secteur hospitalier public ou privé et extrahospitalier (maison de repos et de soins, soins à domicile, ...), s'adaptant aux problèmes de santé de notre société (vieillesse de la population, maladies de civilisation, ...).

Praticien(ne) de l'art infirmier, il/elle occupe auprès des autres paramédicaux (kinésithérapeute, bachelier(ère) en soins infirmiers, en logopédie, ...) une place importante dans l'équipe pluridisciplinaire.

La profession d'infirmier(ère) exige de posséder de solides connaissances théoriques, de maîtriser des techniques précises alliées à des qualités humaines (savoir-être) importantes.

**GRILLE HORAIRE**

**OBJECTIFS SPECIFIQUES**

	<u>1<sup>ère</sup></u>	<u>2<sup>ème</sup></u>	<u>3<sup>ème</sup></u>	<u>3<sup>ème</sup>C</u>	
<b><u>ENSEIGNEMENT THEORIQUE</u></b>					Favoriser le développement de compétences visant à :
<b><u>SCIENCES INFIRMIERES</u></b>					
Orientation et éthique de la profession	0.5	0.5	0.5	-	
Principes gén. santé – soins infirmiers	2	0.5	0.5	-	- promouvoir la santé du patient, de la famille ;
Principes de soins infirmiers					- prévenir la maladie ;
- Soins généraux + manutention	8	-	-	-	- collaborer au diagnostic médical ;
- Médecine gén. + spéc. médicales	-	3	3.5	-	- appliquer le traitement médical ;
- Chirurgie gén. + spéc. chirurgicales	-	3	3.5	-	- dispenser avec maîtrise les soins infirmiers ;
- Puériculture et pédiatrie	1	1	-	-	- participer à l'élaboration, à la rédaction et à l'évolution du dossier infirmier ;
- Hygiène soins mère et nouveau-né	-	0.5	-	-	
- Santé mentale et psychiatrie	-	1	0.5	-	- participer à l'organisation du service ;
- Soins personnes âgées et gériatrie	1.5	1	0.5	-	- identifier les besoins individuels et communautaires ;
- Soins à domicile	-	-	0.5	-	
Méthodologie, trav. pers. et recherche	1.5	1.5	1.5	-	- maîtriser les fonctions de communication, de relation et d'accompagnement avec le patient, la famille et les collègues.
<b><u>SCIENCES FONDAMENTALES</u></b>					
Anatomie Physiologie	2.5	1	-	-	
Pathologie					
- Médecine gén. et spéc. + gériatrie	-	1.5	1	-	
- Chirurgie gén. et spécialités	-	1	1	-	
- Pédiatrie	-	0.5	-	-	
- Obstétrique et gynécologie	-	0.5	-	-	
- Psychiatrie	-	0.5	0.5	-	
Bactériologie, virologie, parasitologie	1	-	-	-	
Diététique	0.5	-	1	-	
Hygiène :					
- Etude de l'environnement	0.5	-	-	-	
- Hygiène profess. et hospitalière	1	0.5	-	-	
- Prévention et prophylaxie	-	0.5	1	-	
Pharmacologie	1	-	-	-	
<b><u>SCIENCES SOCIALES</u></b>					
Sociologie	-	-	0.25	-	
Psychologie et psycho. appliquée	1.5	1	0.5	-	
Principes d'administration	-	0.5	0.5	-	
Principes d'ens. et éduc. à la santé	-	1	0.25	-	
Législation sociale et sanitaire	-	-	0.25	-	
Aspects juridiques de la profession	-	-	0.25	-	
Travail de synthèse	-	-	-	6	
<b><u>ENSEIGNEMENT CLINIQUE</u></b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>44</b>	
	<b>38.5</b>	<b>38.5</b>	<b>38.5</b>	<b>50</b>	

**DIPLOMES**

Au terme de la 1<sup>ère</sup> année, CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

La réussite de la 1<sup>ère</sup> année Infirmier(ère) hospitalier(ère) permet l'enregistrement comme Aide-soignant(e), conformément à l'Arrêté royal du 12 janvier 2006. Le détenteur fait alors partie des praticiens de l'art de soigner et peut être engagé dans les milieux hospitaliers et extrahospitaliers.

Au terme du cursus, Brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère).

**POURSUITE DES ETUDES**

Infirmier(ère) psychiatrique (1 an)  
Infirmier(ère) référent(e) en soins de plaies, en diabétologie, ...

Rq.: les études sont réglementées par le Règlement des études, le R.O.I, les projets éducatifs et pédagogiques de la Province de Hainaut.